

[ RENCONTRE INTER MASSIFS SUR LA PRÉDATION ]

# Pas de quartier pour les loups, ours et lynx !

**La prédation s'accroît... La réunion des éleveurs européens permet de percevoir que la gestion des prédateurs diffère entre pays. Dès lors, une stratégie commune est à élaborer.**

Le 8 décembre 2005 lors d'une réunion sur la prédation dans les Pyrénées, Joseph Jouffrey, président de la Fédération Départementale Ovine des Hautes Alpes, constatant la similitude entre les pro-

blématiques pyrénéennes et alpines, avait promis de porter la demande au niveau national d'un fonds d'indemnisation d'aide aux victimes au-delà de ce qui existait déjà et de réunir « tous ceux qui en ont marre de la

lenteur avec laquelle avance ce dossier ». C'est ainsi que le 16 avril dernier à Serres a eu lieu une rencontre inter massifs sur la prédation; finalement étendue au-delà des Alpes et des Pyrénées aux autres massifs français et à la

Suisse, l'Italie et l'Espagne. Au programme : échanges entre éleveurs sur leurs expériences dans les différents massifs, état des lieux de la prédation en France et en Europe, et réflexion sur une stratégie commune.

## ► Une progression extraordinaire des attaques

C'est traditionnellement au son des cloches de la colère que commencent les échanges dans une salle comble, avec des éleveurs essentiellement. En ouverture, le ton est donné par Joseph Jouffrey qui rappelle son souhait de « réunir tous ceux qui subissent des attaques des prédateurs et ne souhaitent pas être jetés en pâture aux loups, ours, lynx... », avant de préciser que « la prédation n'est pas une fatalité mais le fait d'une minorité inconsciente ». Ces positions sont partagées par la délégation espagnole qui n'a pu se déplacer mais a fait parvenir aux organisateurs ses messages de soutien, rappelant qu'en Espagne, le nombre de loups augmente de façon alarmante et que les battues ne suffisent plus à les maîtriser. Laurent Garde (Cerpam) présente l'état des lieux de la prédation en France. La situation y est alarmante et remet en cause l'existence même dans certains territoires de l'élevage pastoral, valorisant les espaces naturels et tourné vers des produits de qualité. En France, la vitesse de colonisation du loup est extraordi-



**JOSEPH JOUFFREY,** président de la Fédération départementale ovine des Hautes-Alpes :

« La vie dans les montagnes est mise en cause par les prédateurs. »



C.D.V.

dinaire: alors qu'en 1992 on comptait un couple dans les Alpes françaises, on dénombre maintenant environ 170 individus en 30 meutes sur le même territoire, soit une croissance de 20 à 25 % par an. Le loup est aussi présent dans les Pyrénées et plus occasionnellement dans le Massif central. Le nombre d'attaques suit une croissance parallèle avec aujourd'hui un millier d'attaques et 3 000 victimes par an, à 95 % des ovins, soit 1 % des effectifs en pâturage. En Suisse, on dénombrait en 2006, cinq à dix loups, les attaques étant concentrées sur le Sud du Pays et on observe dans ce pays où la régulation est autorisée, une baisse des dégâts qui semble démontrer les effets directs de la régulation sur les attaques. En ce qui concerne l'ours, on en comptait 14 à 18 individus dans les Pyrénées en 2005 et des attaques sur les animaux et les ruchers. Là encore, la corrélation entre le nombre d'ours et les dégâts est démontrée et ce, malgré l'augmentation du nombre de chiens de protection.

Au-delà des pertes directes qui se comptent en nombre d'animaux morts ou blessés, les conséquences de la prédation sur les élevages sont multiples. Il y a tout d'abord celles liées aux attaques : avortements et baisse de résultat de lutte, baisse de la qualité génétique du troupeau, conséquences directes sur l'état des animaux (état général, niveau d'engrais-



Comme le veut la tradition, les représentants des massifs (Alpes, Pyrénées et Massif central) font entendre les cloches de la colère.

C.D.V.

ment). Mais il y a aussi les conséquences pour l'éleveur qui doit protéger son troupeau : surcoûts liés aux investissements, temps de travail supplémentaire (retour du troupeau tous les soirs dans des parcs sécurisés, chiens de troupeau, présence humaine...) et les risques liés à ces mesures de protection (érosion liée à l'augmentation des déplacements, dégradation de l'état des animaux liée à la diminution de la durée du pâturage et risques sanitaires liés au surpâturage de certaines parcelles mieux protégées).

### ► Un coût élevé pour les éleveurs et l'Etat

Au cours de la table ronde chaque représentant de massif s'exprime sur son expérience et la situation sur son territoire. Pour Franck Diény, éleveur de 600 brebis à Ventavon dans les Hautes-Alpes et président de la Fédération régionale ovine, représentant des éleveurs au Comité national loup, les problèmes ont commencé en 1992 avec le retour du loup dans les Alpes-Maritimes. « Déjà, à ce moment-là, les éleveurs touchés souhaitaient, pour plus d'efficacité, organiser collec-

tivement la lutte contre les prédateurs, mais c'était alors difficile de mobiliser ceux qui n'étaient pas touchés directement », explique-t-il. Alors qu'en 1999, un rapport d'information parlementaire démontrait l'incompatibilité entre la présence du loup et le pastoralisme et que l'enquête parlementaire du député Istrosi devait apporter des solutions face à ce constat, tous les éleveurs présents constatent avec amertume que la situation n'a pas évolué, les éleveurs se voyant toujours répondre que le loup est protégé par la Convention de Berne, comme 56 autres espèces dites menacées. Les éleveurs rétorquent, sans succès jusqu'à maintenant, que le loup n'est pas une espèce menacée et que les conséquences économiques directes de cette protection sont

nombreuses, et s'ils ont d'ailleurs obtenus des indemnités, cela ne suffit pas et n'est pas satisfaisant (à noter, et probablement à faire connaître aux contribuables : le coût du loup est estimé à cinq millions d'euros par an en France).

Ce qui semble le plus difficile à accepter, c'est la différence de traitement de la question entre les pays voisins européens : en Roumanie, des plans d'abattage du loup sont mis en place, et en Slovaquie, 106 ours doivent être tués. En France, où le ministère de l'Écologie intervient directement sur le dossier, les éleveurs ne peuvent tuer un loup qu'après avoir subi des attaques et s'ils peuvent prouver qu'ils ont eu des dégâts et on voit les prédateurs réintroduits dans les massifs à grand renfort de médias et banquets.

### ► Se défendre au niveau européen

Pour les éleveurs, au-delà de leur métier, c'est la vie dans les montagnes qui est directement mise en cause par la présence de ces prédateurs. En effet, la Charte européenne de la montagne, signée en 2004, rappelle qu'il n'y a rien en montagne s'il

...

**BATIMENT A COUVERTURE SOUPLE**

*Visitez notre site sur [www.batels.com](http://www.batels.com)*

**LA SOLUTION ECONOMIQUE POUR L'ELEVAGE ET LES STOCKAGES DIVERS**

**GARANTIE DECENNALE STRUCTURE ET COUVERTURE**

**BATELS** Largeur de bâtiment JUSQU'À 16 mètres SANS poteau, Espace intérieur totalement libre !

LE SPECIALISTE FRANÇAIS DU BATIMENT A COUVERTURE SOUPLE DEPUIS 1983  
LES GRANDS MOULINS - 71800 GIBLES  
Tél 03 85 84 52 01 - Fax 03 85 84 54 93 - E mail : [contact@batels.fr](mailto:contact@batels.fr) - Site : [www.batels.com](http://www.batels.com)



**Fanchon Coppens,** jeune bergère ayant subi des attaques de loups lors de sa première année d'alpage.

...

n'y a pas les hommes et leurs activités, agricoles notamment. L'assemblée présente demande l'adoption de cette charte par l'Etat français. Mais pour aller plus loin avec le constat de la similitude des problématiques et le besoin de coordonner les actions au-delà des frontières d'un pays, poussent à la décision de porter les positions exprimées lors de cette journée au Parlement européen. « *Nous constatons que c'est au niveau européen que la question des prédateurs se joue*, explique Joseph Jouffrey. *Une association existe déjà et siège au Parlement européen, à nous de la redynamiser et de faire entendre notre position par son biais* ».

Franck Diény complète : « *il est essentiel de peser pour mettre tous les pays européens au même niveau de gestion de la question des prédateurs. Ce travail inter massifs apporte du poids à l'ensemble de nos revendications. En France, il y a déjà eu des évolutions via le groupe de travail national mis en place par les ministères de l'Écologie et de l'Agriculture (où siègent les associations de la profession, les Draf<sup>(1)</sup> et Diren<sup>(2)</sup> et quelques experts), notamment l'autorisation donnée aux éleveurs de*

*se défendre à certaines conditions et la mise en place de la mesure « t » . Mais ce n'est pas suffisant, et la motivation de la profession reste bien l'incompatibilité entre l'élevage et les prédateurs ! ».* (voir encadré).

L'expérience de Fanchon Coppens, jeune bergère tondeuse de vingt-cinq ans ayant, lors de sa première saison d'alpage, perdu une quarantaine de brebis en cinq ou six attaques de loups dans le Queyras, confirme cette position : « *je partage l'idée qu'aucune cohabitation n'est possible avec le loup. On devrait au moins avoir le droit de tuer les loups qui tournent autour du troupeau* ». Sans être pour une extermination, elle est, comme les autres éleveurs présents, farouchement contre la réintroduction de ces prédateurs, persuadée qu'il faut dialoguer avec les « écologues » pour leur faire comprendre la position des éleveurs.

### ► Une atteinte à la survie de l'élevage

Enfin, à l'heure du plan de relance ovine sur les territoires de montagne, les responsables professionnels confirment qu'il n'est pas possible d'installer des jeunes dans un tel contexte, notamment du fait des contraintes supplémentaires en temps de travail et aux conséquences directes des prédateurs sur la production. Et sur le plan économique, Anne-Marie Gros, présidente de la coopérative Agneau des Alpes-du-Sud, rappelle qu'une étude est en cours en partenariat avec la FDO 05 pour mesurer précisément les pertes en élevage liées aux prédateurs, en particulier avortements et baisse de production. Mais elle estime d'ores et déjà que « *la crédibilité de la filière est directement mise en cause par la présence du loup dans la*

### DEMANDES

## « Pour des montagnes vivantes et actives, contre l'ensauvagement de notre espace de vie »

A cette réunion inter massifs, l'assemblée décide d'interpeller les deux candidats à la présidence de la République. Pour cela, tous les participants s'accordent sur une motion dans laquelle ils rappellent que « *l'élevage extensif et le pastoralisme doivent rester la base de l'avenir de nos montagnes* ». C'est pourquoi ils demandent :

- l'adoption par l'Etat français de la Charte européenne de la montagne,
- l'évolution de la législation européenne sur les grands prédateurs, beaucoup trop contraignante et inadaptée à l'explo-

sion incontrôlée des populations de prédateurs sauvages,

- la transparence de l'information et l'association des populations locales aux décisions de gestion de l'espace montagnard,
- le droit de défense des troupeaux par une autorisation de tir,
- l'arrêt définitif de toute introduction de prédateurs,
- la prise en compte des us et coutumes,
- la fin de l'anormale proximité entre l'administration de l'environnement et les milieux associatifs écologistes dont elle est en partie issue.

### LÉGISLATION

## La mesure « t »<sup>(1)</sup>

Après différentes mesures mises en place dans le cadre de programmes Life pour limiter les dommages dus aux loups sur les troupeaux domestiques, a été mise en œuvre la mesure « t », inscrite dans le plan de développement rural national approuvé en 1999 et co-financée par la Commission européenne, effective en 2004. Avec cette mesure, il s'agit de maintenir l'activité pastorale malgré la contrainte croissante de la prédation, par l'accompagnement des éleveurs dans l'évolution de leur système d'élevage en limitant les surcoûts liés à la protection de leurs troupeaux contre cette prédation. En pratique, il s'agit de

rémunérer les surcoûts qui y sont liés : temps de gardiennage supplémentaire assuré par l'éleveur ou un berger embauché par l'éleveur, mise en œuvre du regroupement dans un parc de nuit en clôtures mobiles, achat et entretien de chiens de protection, analyse de vulnérabilité du troupeau à la prédation. En 2004, 247 contrats mesure « t » ont été signés pour une enveloppe d'un million d'euros et ce nombre a augmenté pour atteindre 444 en 2005, probablement 600 contrats et 3,6 millions d'euros en 2006.

(1) D'après « *Loup Elevage* » actes du séminaire technique des 15 et 16 juin 2006.

*région, du fait de la diminution de la production et des difficultés à installer des jeunes alors qu'il existe un vrai potentiel de développement puisque seulement 17 % des agneaux consommés dans la région Paca ont été produits*

*dans la région (contre 47 % des agneaux consommés en France produits en France).* »  
CLAIRE DIMIER-VALLET

(1) Draf : Direction régionale agriculture et forêt  
(2) Diren : Direction régionale environnement